



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 14/02/2023

Ukraine

L'accueil en Bretagne des personnes déplacées d'Ukraine – point de situation au 8 février 2023

Depuis le début du conflit en Ukraine, les services de l'État en Bretagne sont pleinement mobilisés pour faciliter l'accueil des personnes déplacées et répondre à leurs besoins immédiats de prise en charge, en lien avec l'ensemble de leurs partenaires.

Au total, au 8 février 2023 ce sont **plus de 4 500 personnes déplacées d'Ukraine qui sont présentes en Bretagne ou ont récemment transité par la région.**

À leur arrivée sur le territoire, les nouveaux arrivants sont incités à se présenter en préfecture afin de recenser leurs besoins, notamment administratifs et d'hébergement. Ils se voient ainsi octroyer une autorisation provisoire de séjour (APS) d'une durée de 6 mois renouvelable au titre de la protection temporaire décidée par les pays membres de l'Union européenne, l'allocation pour demandeur d'asile (ADA), l'accès aux soins par une prise en charge médicale. La délivrance de l'APS leur permet d'exercer une activité professionnelle.

La mise en place de dispositifs adaptés destinés à favoriser l'acquisition de la langue française et l'insertion professionnelle des personnes accueillies est également un objectif central de l'État en Bretagne, en lien avec les opérateurs et partenaires.

Autorisations de séjour

En fin de semaine dernière, **3 122** premières autorisations provisoires de séjour (APS) avaient été délivrées par les quatre préfectures bretonnes pour des adultes accompagnés de 1 474 enfants, soit **4 596** personnes au total. **1 985** renouvellements avaient également été effectués.

| Préfecture des Côtes d'Armor | Préfecture du Finistère | Préfecture d'Ille-et-Vilaine | Préfecture du Morbihan | Total Bretagne |
|------------------------------|-------------------------|------------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 651 APS – 351 enfants | 865 APS – 408 enfants | 965 APS – 424 enfants | 641 APS – 291 enfants | 3122 APS – 1474 enfants |
| 372 renouvellements | 547 renouvellements | 608 renouvellements | 458 renouvellements | 1985 renouvellements |

Opérations de transfert en provenance d'Île-de-France

Outre les arrivées spontanées de personnes déplacées d'Ukraine, des opérations de transfert d'Île-de-France, qui connaît d'importants flux d'arrivée, vers l'Ouest de la France (Bretagne, Centre Val-de-Loire, Normandie, Pays de la Loire) sont organisées par l'État chaque semaine.

À ce jour, **1 373** personnes ont ainsi été accueillies en Bretagne.

Hébergements collectifs et logement

En complément de l'hébergement citoyen, l'État a mis en place des hébergements d'urgence, soit au sein de structures collectives, dont la gestion est confiée à des opérateurs (Coallia, Soliha..), soit en hôtel.

La capacité de ces hébergements en Bretagne est actuellement de **598 places.**

Les services de l'État travaillent également à la mise en place de solutions pérennes de logement, sans créer de concurrence avec d'autres publics. À ce jour, **371** logements (**soit 1254 places**), sont occupés par des déplacés.

Les propriétaires privés volontaires pour louer leurs biens à des réfugiés ukrainiens sont encouragés à contacter les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) territorialement compétentes aux adresses suivantes :

- DDETS de l'Ille-et-Vilaine : ddets-ukraine@ille-et-vilaine.gouv.fr
- DDETS des Côtes d'Armor : ddets22-ukraine@cotes-darmor.gouv.fr
- DDETS du Morbihan : ddets-ukrainiens@morbihan.gouv.fr
- DDETS du Finistère : ddets-ukraine@finistere.gouv.fr

Scolarisation

Actuellement, **886 enfants** sont scolarisés en Bretagne.

| | Côtes d'Armor | Finistère | Ille-et-Vilaine | Morbihan | Total Bretagne |
|-------------|---------------|------------|-----------------|------------|----------------|
| Maternelle | 35 | 37 | 65 | 36 | 173 |
| Élémentaire | 66 | 96 | 78 | 82 | 322 |
| Collège | 75 | 97 | 61 | 56 | 289 |
| Lycée | 22 | 35 | 21 | 24 | 102 |
| Total | 198 | 265 | 225 | 198 | 886 |

Le préfet de la région Bretagne tient à remercier les collectivités territoriales, les associations et les particuliers qui s'engagent, aux côtés de l'État, pour organiser l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine, dans toute la région.

Service du cabinet
Pôle communication interministérielle

Tél : 02 20 86 21 71
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Astreinte communication interministérielle
En semaine à partir de 18h et le week-end

Tél : 06 79 78 73 41
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr